

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 28/2025

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE QUARTIER LES ODOUARDS – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE REPARTITION FINANCIERE AVEC ARCHE AGGLO

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean- Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : DAUJAN Nicolas, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à BRESCIANI Gaël, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita,

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les secteurs partiellement urbanisés de Colombier, la Chapelle, La Laye, les Odouards de la Commune de Mercurol-Veaunes présentent une grande sensibilité aux ruissellements. L'urbanisation de ces secteurs, situés sur ou au pied de coteaux, implique la collecte et l'évacuation des eaux pluviales urbaines et de ruissellement afin de maîtriser les écoulements de surface.

Dans la cadre de ce projet d'aménagements hydrauliques (bassin « Est »), ARCHE Agglo propose de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'un dossier loi sur l'eau relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines et des eaux de ruissellements.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'un dossier loi sur l'eau relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines et des eaux de ruissellements à intervenir avec ARCHE Agglo,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 026-200056547-20250623-DE_2025_28-DE

